PV Commission des Terrains

Réunion du 25 Septembre 2023

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur CLOUVET Jean-Claude
Présents : Messieurs APERT Jean-Marie - COTIN Bernard - DHORBAIT Christian – GARCIA Salvador – LORGEOUX Pascal - TURPIN José.
Absent excusé : Monsieur FAILLAT Jean-Claude
Assiste : Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée ''zone de dégagement'' en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

Ouverture de la séance par Jean Claude CLOUVET.

Occupation du terrain synthétique de L'ES JUSTICES BOURGES (stade de la Rottée):

Les membres de la Commission ont pris connaissance du courrier adressé par le Président Marc TERMINET au Maire-adjoint délégué aux Sports de la Ville de BOURGES, l'informant qu'un suivi des mises en conformité comme demandées sur ledit courrier sera réalisé par la Commission dédiée du District et qu'un manquement aux directives indiquées remettrait donc en cause l'autorisation d'utiliser cette surface de jeu pour les rencontres officielles.

Courrier approuvé par la Commission.

La CRTIS a informé que le terrain synthétique N° NNI 180330301. **du stade de la Rottée** à BOURGES devra être recontrôlé.

. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Décisions de la CRTIS :

VIERZON	stade Albert THEVENOT 1 -	NNI 182790401 classé **T7**
AUBIGNY sur NERE	Parc des Sports Joseph-Morin	NNI 180150101 classé **T5**
AUBIGNY sur NERE	Stade Saint-Paul 1	NNI 180150201 classé **T5**

CHARENTON du CHER Stade municipal 1 NNI 180520101 classé **T5**

MEREAU Stade Jean-Moulin NNI 181480101 classé **T5**

Rappel : l'**AOP (**autorisation d'ouverture au public) est obligatoire pour un classement **T5**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ECLAIRAGE

SAINT-DOULCHARD Stade des VERDINS 1 NNI 182050101 classé **E6**

. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

SAINT-DOULCHARD Stade des VERDINS 1 NNI 182050101 un tunnel et obligatoire pour l'accès aux vestiaires pour évoluer en régionale 1.

THENIOUX Stade Emile BLEAUT NNI 182630101 le terrain est mis en sommeil.

. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CONTROLE ECLAIRAGE

SOULANGIS Stade des CREUSETTES le 31 octobre 2023 à 19h30 Mrs CLOUVET ; GARCIA ; LORGEOUX.

SAINT-AMAND-MONTROND Stade GESSET date à définir Mrs DHORBAIT, FAILLAT.

. ☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

CONTROLE DES TERRAINS

AVORD Stade Georges CHEDIN 1 Le 18 octobre 2023 à 15H Mrs CLOUVET ; GARCIA ; LORGEOUX.

ARGENT sur SAULDRE Stade Camille GROUSSEAU le 23 octobre 2023 à 15H
Mrs COTIN, TURPIN.

LUNERY Stade Municipal le 24 octobre 2023 à 15H
Mrs CLOUVET, GARCIA, LORGEOUX.

****

Fin de la réunion 19h30

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président de la Commission,

Jean-Claude CLOUVET

Le Secrétaire de la Commission,

Christian DHORBAIT